

# 6.5

## Interdictions

---

---

## 6.5 INTERDICTIONS

### 6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

#### **Vivavision Inc.**

Interdit à Vivavision Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, au motif que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt des états financiers intermédiaires et du rapport de gestion prévues au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 11 janvier 2007.

#### **WaveRider Communications Inc.**

Interdit à WaveRider Communications Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, au motif que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt des états financiers et des rapports de gestion prévues au Règlement 51 102.

L'interdiction est prononcée le 12 janvier 2007.

### 6.5.2 Révocations d'interdiction

#### **Ressources Affinor Inc.**

Révoque la décision d'interdiction 2006-MC-2616, prononcée le 16 octobre 2006, limitée à Gilles Provost, Donald Théberge, Distribution Sathegau Inc., Alain Théberge, Josée Roy et Claude Gingras d'effectuer directement ou indirectement, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de Ressources Affinor Inc. au motif que celui-ci s'est conformé aux obligations de la Loi.

La révocation est prononcée le 17 janvier 2007.

#### **Société en commandite Place Mascouche**

Révoque la décision 1999-MC-2533, prononcée le 5 octobre 1999, adressée à toute personne, affectant les opérations sur les valeurs de l'émetteur, au motif que celui-ci s'est conformé aux obligations de la Loi.

La révocation est prononcée le 12 janvier 2007.